ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2010

DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 2996)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 72

présenté par M. Saddier

ARTICLE PREMIER A

Après la première occurrence du mot :

« transports »,

supprimer la fin de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.